

**Conseil municipal | Séance du 27 juin 2019**

## **Extrait du registre des délibérations**

**Délibération n°2019-06-27-15 | Affaires foncières - Cession d'un terrain - La Brée les Bains**

**Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 23

Date de convocation : 21 juin 2019

L'An deux mille dix neuf, le 27 juin, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moysse, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur Joachim Moysse, Madame Francine Goyer, Monsieur Pascal Le Cousin, Monsieur David Fontaine, Madame Murielle Renaux, Monsieur Michel Rodriguez, Madame Léa Pawelski, Madame Fabienne Burel, Madame Réjane Gard-Colombel, Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Philippe Schapman, Monsieur Francis Schilliger, Madame Michelle Ernis, Madame Marie-Agnès Lallier, Monsieur Daniel Vézie, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Madame Nicole Auvray, Madame Florence Boucard, Monsieur Philippe Brière, Madame Noura Hamiche, Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés avec pouvoir :**

Monsieur Jérôme Gosselin donne pouvoir à Monsieur Daniel Vézie, Madame Danièle Auzou donne pouvoir à Madame Léa Pawelski, Monsieur Patrick Morisse donne pouvoir à Madame Catherine Olivier, Monsieur Daniel Launay donne pouvoir à Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Antoine Scicluna donne pouvoir à Madame Thérèse-Marie Ramaroson, Monsieur Hubert Wulfranc donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Najia Atif donne pouvoir à Madame Nicole Auvray, Madame Pascale Hubart donne pouvoir à Monsieur David Fontaine, Monsieur Gilles Chuette donne pouvoir à Madame Florence Boucard, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Madame Agnès Bonvalet.

**Etaient excusés :**

Madame Samia Lage.

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Daniel Vézie

**Exposé des motifs :**

La commune de Saint-Etienne-du-Rouvray est propriétaire d'un terrain sis à la Brée les Bains (Charente-Maritime). Cette parcelle d'environ 911m<sup>2</sup>, cadastrée section A numéro 2452 située 20 route des Proires, anciennement destinée à l'usage de centre de vacances, est aujourd'hui dépourvue de toute affectation et usage public.

Des négociations ont été engagées avec le Camping Antioche d'Oléron, voisin de la parcelle en cause, qui s'en était initialement porté acquéreur. Le conseil municipal avait ainsi précédemment délibéré sur la cession de ce terrain ainsi que sur sa désaffectation et son déclassement du domaine public lors de sa séance du 27 juin 2013.

Néanmoins, suite à un changement de propriétaire du camping voisin, les négociations se sont poursuivies auprès du nouveau propriétaire. Un accord a été trouvé entre les parties pour une cession en l'état de la parcelle moyennant le prix de vingt et un mille cinq cent euros (21 500 €), toutes indemnités confondues. Ce prix, bien que légèrement inférieur à l'avis des Domaines rendu le 11 septembre 2018, tient compte de la nature et de l'état d'entretien de la parcelle. Les frais d'acte seront à charge de l'acquéreur, hors éventuels frais complémentaires ou frais de géomètre en sus à charge de la Ville.

*Le Conseil municipal*

*Après avoir entendu le présent exposé,*

**Vu :**

- Le Code général des collectivités territoriales,
- La délibération du Conseil municipal n° 2013-06-27-4 du 27 juin 2013,
- L'avis des Domaines rendu le 11 septembre 2018,
- Le courrier du 11 mai 2019 du camping Antioche d'Oléron.

**Considérant :**

- Que la Ville est propriétaire d'une parcelle inoccupée, anciennement à usage de centre de vacances, sur la commune de la Brée les Bains.
- Que cette parcelle est aujourd'hui dépourvue de toute affectation et usage public.
- Qu'il convient préalablement de procéder à la désaffectation de cet immeuble de tout usage public en vue de prononcer son déclassement du domaine public communal.
- Que la cession de cette parcelle pourrait être envisagée au profit du camping Antioche d'Oléron qui s'en est porté acquéreur moyennant la somme de 21 500 €, frais d'acte à charge de l'acquéreur, éventuels frais complémentaires ou de géomètre à charge de la Ville.
- Que ces recettes et dépenses s'imputeront sur les crédits inscrits à cet effet au budget.

*Après en avoir délibéré,*

**Décide :**

- De constater la désaffectation de la parcelle en cause de tout usage public,
- De prononcer consécutivement son déclassement du domaine public communal,

- De céder la cession au camping d'Antioche d'Oléron du terrain situé 20 route des Proires à La Brée les Bains ( 17840) d'une superficie d'environ 911 m<sup>2</sup>, aux conditions financières énoncées ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 34 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moysse  
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 28/06/2019

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20190627-lmc113378-DE-1-1